



BULLETIN D'INSCRIPTION

23^{ème} Troc et Puces du Basket Club Hennebontais

Nom Prénom

Adresse

Code Postal..... Ville(dépt).....

Né(e) le / / à

Tél.

Email

☐ Professionnel - N° RC

☐ Particulier - N° pièce d'identité

Délivré le / / à

Types de marchandises

Nombre de mètres x 5€/mètre linéaire (ml) = €

⇒ Paiement par chèque à l'ordre de l'association "Basket Club Hennebontais"

⇒ Paiement par virement (envoi du RIB sur demande)

Demande particulière

Je déclare sur l'honneur ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) et ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal).

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur dans son intégralité.

Celui-ci est consultable sur le site www.basketclubhennebont.fr

(rubrique : Evénements > Troc et puces 2026).

Fait à Signature

le / /

Les tables et chaises sont fournies par l'organisateur

Parking à proximité

Les bénévoles du BCH vous aident à décharger !

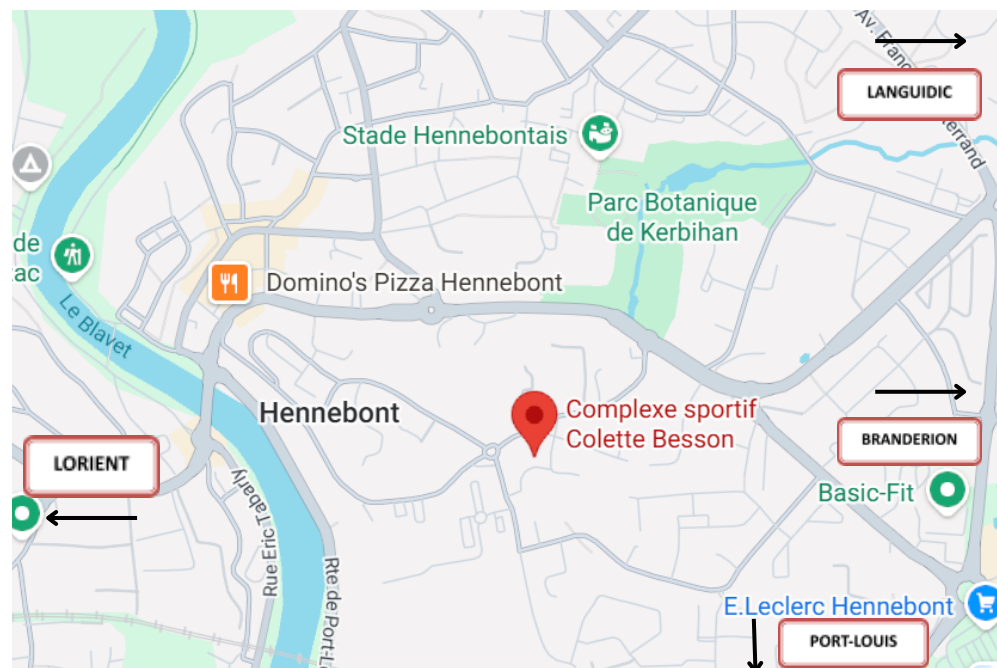
Entrée : 1.50€ - Gratuit pour les moins de 16 ans

Restauration et buvette sur place

Complexe sportif Colette Besson (salle K2)

Rue Emile Zola - 56700 HENNEBONT

GPS : 47.80260, -3.27031



Bulletin d'inscription à retourner avant le **4 avril 2026** :

○ **Par mail** : trocbch@gmail.com

○ **Par courrier** :

Mme PELLARIN Estelle

27b rue Jean-Baptiste Chaigneau

56100 LORIENT

Plus d'informations : 06 70 20 44 67

www.basketclubhennebont.fr



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

23^{ème} Troc et Puces du Basket Club Hennebontais
19 avril 2026 de 8h à 18h

Art1 : Le troc et puces est destiné à promouvoir l'esprit de collection, à faciliter contacts et transactions entre collectionneurs.

Art2 : Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations régies par la loi 1901.

Art 3 : Les enseignes à caractère politique, syndicale, religieux sont interdites sur les emplacements.

Art4 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation ou tout étalage, qui ne correspondent pas à l'esprit et au style de cette dernière.

Art5 : Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse, vols ou autres préjudices. Aucun remboursement de l'association ne sera fait.

Art6 : Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.

Art 7 : Réservations et Règlement devront être effectués avant le **19 avril 2026**.

Art8 : Le nombre d'emplacements est limité à 60 en salle.

Art 9 : Les exposants seront reçus à partir de 6h00.

Art10 : Tout exposant arrivant en retard pourra se voir refuser son emplacement après 8h00, afin de ne pas perturber le bon déroulement de la manifestation et ceci sans remboursement de l'organisation.

Art11 : Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité et à le nettoyer avant son départ.

Art12 : Les emplacements sont réservés dans l'ordre d'arrivée des réservations, il ne sera dérogé à cette disposition que pour des problèmes de santé ou handicap justifiés par un certificat médical joint à la réservation.

Art13 : Les exposants s'engagent à recevoir le public à 8h00 et à ne pas remballer avant 18h00.

HENNEBONT

Dim. 19 Avril

Gymnase Colette Besson (K2)



23^{ème}

TROC & PUCES

Buvette et restauration sur place

Entrée : 1.50€

Infos et réservations :

06 70 20 44 67

trocבח@gmail.com

Nos bénévoles vous aident à décharger !